

ASSOCIATION CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR
ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE ET ANNUELLE ORDINAIRE
26 MARS 2017

PROCES VERBAL

La réunion s'est tenue au siège social de l'association, place du Carrou à Bué, chez Dany et Dominique Roger. Elle s'est déroulée en deux temps : d'abord l'assemblée générale extraordinaire, puis l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Présents : Roger Coleman ; Sally Reilly ; Dany et Dominique Roger ; Marie-José Garniche ; Jean-François Garmier.

Excusés : Annie Lambert, Pierre Brochet, Françoise Roy, Jean-Philippe Jourdrin

Absent : Edouard Bourreau, Serge Wytz

Pouvoirs : Annie Lambert et Pierre Brochet (au président)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le président soumet à l'assemblée des propositions de modification des statuts en vue d'une meilleure adéquation aux buts de l'association : articles 10, 18, 20, 21 (cf. document « ordre du jour de l'assemblée générale » envoyé par Roger Coleman à tous les membres de l'association) :

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale (11 juin 2016) est adopté à l'unanimité.

M-J Garniche pressentie pour être membre a répondu positivement.

Rapport moral du président

- J'évoquerai d'abord le décès de Claude Tain, le 27 janvier dernier. Sa disparition laisse un grand vide. Il avait pris plusieurs contacts très utiles à l'association, avec Edouard Bourreau notamment. C'est aussi lui qui nous a permis de retrouver et d'entrer en contact avec Karine Louis, héritière de l'œuvre de Christian Louis.
- **Assurance des œuvres de Christian Louis**
L'œuvre de Christian Louis est actuellement assurée comme simple bien auprès du Crédit agricole.
- **Convention avec Karine Louis**
Les formalités de la succession de Martine Louis étant achevées, la convention avec Karine Louis, son héritière, a pu être établie, avec l'aide notamment de Cécile Denis, conseillère des associations à la F.O.L. du Cher, qui nous a assisté dans la rédaction du document. Elle a notamment insisté sur le fait que, dans la mesure où l'association, est « sans but lucratif » selon la loi de 1901, il convenait de veiller à séparer ses intérêts de ceux de la propriétaire.

L'inventaire des œuvres dressé par Viviane Esders lors de l'estimation des œuvres de Christian Louis en vue du règlement de la succession a été annexé à la convention.

Je remercie J.F.Garmier pour sa contribution à ce travail.

ASSOCIATION CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR
ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE ET ANNUELLE ORDINAIRE
26 MARS 2017

- **Donations au musée Niépce de Chalon/Saône**

Martine Louis, épouse de l'artiste, avait désiré faire donation au musée de la Photographie Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône de 103 tirages mais n'avait pas eu le temps de concrétiser son projet.

A la demande de Karine Louis, Sally Reilly et moi-même avons procédé aux négociations avec le musée. Notre interlocuteur a été Sylvain Besson, responsable des collections.

En outre, Karine Louis souhaitant que la totalité des négatifs de l'artiste soit conservée séparément des tirages, ceux-ci ont fait l'objet d'une seconde donation, comprenant également ses cahiers de travail. L'acte de donation a été signé conjointement par Karine Louis et le Maire de Chalon le 20 décembre 2016.

S'ajoutant aux 16 tirages déjà en possession du musée, les deux donations constituent un ensemble exceptionnel permettant d'appréhender toutes les étapes du travail photographique de Christian Louis.

Le musée se propose de numériser l'ensemble des documents, l'association recueillant une copie de la totalité des fichiers.

Il nous faut encore songer à l'éventualité d'une donation à la Maison européenne de la Photographie et d'une exposition dans le cadre de cette institution.

Je poursuivrai également l'étude des possibilités d'organisation d'expositions au musée Niépce de Chalon et aux caves Saget (Bué) et prendrai les contacts nécessaires.

- **Promotion de l'œuvre de Christian Louis**

J'ai établi un contact avec Peter Hamilton, historien anglais de la photographie qui est prêt à nous apporter son aide et à nous mettre en contact avec les filles de Robert Doisneau.

Je me suis aussi mis en relation avec Craig Atkinson qui publie des livrets consacrés à l'œuvre de différents photographes. Intéressé, celui-ci laisse envisager la publication pour la fin 2017, d'un ouvrage sur Christian Louis.

Je prépare également un document sur son œuvre (anglais et français) à destination de Michel Poivert, professeur en Sorbonne, dans la perspective d'un travail universitaire sur l'artiste.

Enfin, en vue d'études ou de l'organisation d'expositions, J.F. Garmier a entamé l'inventaire descriptif des 11.900 tirages composant l'œuvre de Christian Louis, travail de longue haleine. A cette occasion, chaque tirage recevra un numéro d'inventaire.

Mis aux voix, le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

Finances, rapport annuel 2016, présenté par Sally Reilly, trésorière.

Un compte bancaire a été ouvert le 29 février 2016 au Crédit Agricole.

Les dépenses pour 2016 se sont montées à la somme de 2 668,51 €. Elles consistent essentiellement en fournitures, assurance des œuvres de Christian Louis auprès de Crédit Agricole et expertise des œuvres constituant la succession par Viviane Esders.

Les recettes se sont élevées à la somme de 3 460,00 €. Elles proviennent des cotisations et de la donation de l'EURL Patrice Lacour.

Le budget 2016 accuse un solde positif de 791,49 €.

A ce jour (26 mars 2017) le budget est bénéficiaire : les dépenses, courriers et assurance (131,19 €), sont largement compensées par le solde de 2016 (791,49 €), et les dons des amis de Claude et Christine Tain (1000 €), soit 1510, 30 €.

ASSOCIATION CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR
ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE ET ANNUELLE ORDINAIRE
26 MARS 2017

La trésorière indique encore qu'un numéro de SIRET a été attribué à l'Association n°819 544 149 000 19).

Une demande visant à déclarer l'association « d'utilité publique » en vue de permettre aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts, a été déposée auprès de la Direction des Impôts de Bourges. Une réponse est attendue pour la fin mai ou le début du mois de juin.

Mis aux voix, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Divers sujets sont ensuite abordés :

- **Secrétariat de l'association**

Le président propose d'adjoindre à Annie Lambert, secrétaire de l'association, Marie-José Garniche, résidente de Bué, qui pourrait établir les comptes rendus de réunions auxquelles cette dernière ne pourrait assister.

Proposition adoptée.

- **Nouveaux membres**

De nouveaux membres sont pressentis : Christine et Jean Tain, épouse et fils de Claude Tain, ainsi que Gérard Crochet, qui en ont fait la demande.

- **Promotion de l'œuvre de Christian Louis**

M.J. Garniche propose de faire parvenir à Didier Rykner, journaliste et rédacteur de la Tribune de l'Art, journal internet traitant de questions d'actualité, un texte évoquant la donation des œuvres de Christian Louis au musée Niépce.

Une présentation de l'œuvre de Christian Louis pourrait être organisée sur place les 9 et 10 septembre prochain permettant de faire connaître son travail aux habitants de Bué. Ce serait l'occasion de rencontrer et de sensibiliser à nos activités Madame le Maire et les présidents des associations. Une communication serait faite aux journaux locaux, à l'O.T.S.I de Sancerre. L'édition de flyers et la possibilité d'un affichage de reproduction d'un certain nombre de photos dans les rues de Bué sont également envisagées.

Sally Reilly se propose de contacter la mairie pour savoir si nous pourrions utiliser la salle polyvalente communale. Dany Roger s'occupera d'étudier les possibilités d'emprunt de matériel de présentation (grilles Caddie).

Ainsi que l'indique le rapport financier, différents amis de Claude Tain et de son épouse ont, à l'occasion de ses funérailles, fait des dons à l'association. La somme réunie (1000 euros) pourrait être consacré à l'achat de matériels nécessaires aux expositions.

La première manifestation que nous organiserons sera dédiée à sa mémoire.

Le président évoque encore la possibilité de contacter les filles de Robert Doisneau dont l'association l'« Atelier Robert Doisneau », fait circuler des expositions mettant en valeur le travail de leur père. Leur exemple pourrait nous inspirer en vue d'une manifestation analogue consacrée au travail de Christian Louis.

- **Cotisation**

Afin de faciliter l'accès de l'association à de nouveaux membres, le montant de la cotisation annuelle est ramené à la somme de 25 euros. Chacun sera éventuellement libre de donner plus.

ASSOCIATION CHRISTIAN LOUIS : CLAIR-OBSCUR
ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE ET ANNUELLE ORDINAIRE
26 MARS 2017

- **Financement participatif**

Le président étudie avec Sally Reilly la mise au point d'un dispositif qui nous permettrait de recevoir des aides supplémentaires nécessaires à la consolidation de notre budget.

- **Local de travail et de conservation**

Jusqu'à maintenant aucune solution n'a pu être trouvée, mais la recherche d'un local demeure l'une de nos priorités.

- **Projet de manifestation** commémorative de la dispersion des cendres de Martine Louis dans la Loire à soumettre à Karine Louis.

- **Divers**

Concernant l'assurance des œuvres de Christian Louis, il est précisé que, lors d'une exposition, c'est l'organisateur qui paie les frais d'une assurance dite « clou à clou », garantissant les œuvres exposées, de leur lieu d'origine au lieu d'exposition et retour.

Les participants évoquent l'éventualité d'un additif à la convention concernant le cas où Karine Louis souhaiterait vendre des œuvres

Commencée à 14h30, la réunion s'est achevée à 18h30 avec la dégustation d'un bon champagne et d'une tarte aux mûres offerts par Dominique et Dany Roger.

Le président
Roger Coleman